

Syrie. Ces jihadistes que le Canada veut oublier

Ludovic Hirtzmann

La France n'est pas le seul pays confronté à la question très sensible du retour de « ses » jihadistes. Exemple, au Canada, où Ottawa peine à élaborer une stratégie pour gérer le retour des jihadistes canadiens sur son sol, même si le gouvernement semble toutefois privilégier leur réinsertion.

Le 29 janvier 2018, rassemblement, un an après la tragédie, dans la ville de Québec, en hommage aux victimes de la mosquée prise pour cible par le Canadien Alexandre Bissonnette, coupable du meurtre de six fidèles. Ce dernier a été condamné, vendredi soir, à la réclusion criminelle à perpétuité, sans sortie possible avant 40 ans. Photo EPA, archives



Jihadistes français : un retour via les forces américaines « envisagé »

L'hypothèse d'un rapatriement par l'intermédiaire de forces spéciales américaines de Français détenus en Syrie est « fortement envisagée », selon une source proche du dossier. « Environ 150 » Français dont « 90 mineurs » pourraient être transférés en France via des avions des forces américaines, a indiqué, vendredi, cette source, confirmant des informations de BFMTV. Les avions américains atterrieraient sur la base aérienne de Villacoublay (Yvelines) où les attendraient les autorités françaises.

« Il n'y a pas de date arrêtée, à ce stade », précise cette source. Un autre scénario prévoyait un retour à bord de charters français escortés par les forces françaises. « La situation est très évolutive », a souligné une autre source proche du dossier.

Des familles de jihadistes français redoutent, elles, que leurs proches ne soient pas rapatriés dans l'Hexagone et soient placés aux mains de la justice irakienne. « Ce serait dramatique. Si c'est le cas, il n'y aurait, pour beaucoup de familles, aucun espoir de les revoir », a déclaré Véronique Roy, membre du collectif Familles unies, qui regroupe 70 familles.

De notre correspondant à Montréal. On les appelle les « Returnees », les revenants de l'enfer syrien. Ce sont des Canadiens musulmans ou convertis, de retour au pays. Une soixantaine seraient déjà revenus. Selon des sources étatiques, ils seraient encore entre 170 et 200 en Syrie et en Irak, un nombre que le professeur David Morin, codirecteur de l'Observatoire sur la radicalisation et l'extrémisme violents, juge « sous-évalué (...) puisque ce sont les mêmes chiffres qui circulent depuis plusieurs années ».

Une poignée de « revenants » jugés

Si le mystère plane sur les effectifs canadiens encore opérationnels parmi les soldats de l'EI, seule une poignée des revenants a été jugée au Canada. La stratégie d'Ottawa à leur égard surprend. Le directeur de l'Institut d'études sur les génocides et droits humains, de l'université Concordia, à Montréal, Kyle Matthews, cite l'exemple d'un jihadiste canadien interrogé par le New York Times. « Il a reconnu avoir commis des crimes de guerre mais le gouvernement ne l'a pas accusé. Il ne semble pas non plus avoir abandonné son engagement idéologique en faveur des guerres de religion et de la violence », confie l'expert.

Le droit canadien très procédurier

Quid des combattants toujours en Syrie détenus par les forces kurdes ? Le ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale, a assuré, mercredi, que le Canada n'avait « pas de présence diplomatique » sur place, ni les moyens de rapatrier ces Canadiens ! Lors d'une entrevue à la chaîne de télévision CBC, Jessica Davis, ancienne analyste des services secrets canadiens, l'a déploré : « C'est quelque chose que le gouvernement canadien ne peut pas ignorer ».

Si Kyle Matthews souligne qu'un nombre impor-

« Les profils canadiens semblent moins marqués par des parcours de délinquance. »

Benjamin Ducol, du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, de Montréal.

tant de Canadiens s'inquiètent de l'approche d'Ottawa, il précise : « Rapatrier ces combattants canadiens sans les traduire devant un tribunal serait un suicide politique à l'approche des élections fédérales de 2019 ». David Morin estime, pour sa part, que, si le gouvernement doit privilégier la judiciarisation des combattants, cette dernière se heurte au fardeau de la preuve. Le droit canadien est très procédurier mais aussi très protecteur des droits de l'accusé, quel qu'il soit.

« La preuve demeure difficile à établir dans le cas des combattants étrangers, pour plusieurs raisons, incluant la recevabilité d'informations obtenues de la part de certains alliés » (États-Unis, France...), explique le spécialiste. Les erreurs ont coûté cher à Ottawa par le passé. L'ancien terroriste canadien, Omar Khadr, est devenu multimillionnaire après avoir poursuivi son pays pour l'avoir laissé croupir dans le bagne de Guantanamo. La Cour suprême du Canada a condamné Ottawa à une amende de 10,5 millions de dollars (7 millions d'euros).

« Réintégrer » plutôt que déradicaliser

Face à « ses » terroristes, Ottawa privilégie une attitude conciliatrice, « axée sur la réintégration des membres de l'EI (...) avec la promesse de les poursuivre quand cela sera possible », note Kyle Matthews. Le Canada dispose de plusieurs centres de lutte contre la radicalisation. Plus que le terme de déradicalisation, les intervenants québécois de ce secteur parlent de réintégration. Qui sont ces jihadistes ? Ils sont semblables à ceux des pays occidentaux, « à l'exception près que les profils canadiens semblent moins marqués par des parcours de délinquance ou de grande marginalité », explique Benjamin Ducol, du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), de Montréal. « En matière de réinsertion sociale vis-à-vis des individus radicalisés, il n'existe pas de baguette magique », dit ce dernier. Le chercheur privilégie les interventions individualisées, avant d'ajouter : « Il n'est pas possible de forcer quelqu'un à abandonner ses croyances extrémistes, du jour au lendemain. Le processus de désengagement de l'extrémisme et de réinsertion sociale demande du temps ».

Plutôt que de confronter le radicalisé avec une contre-argumentation idéologique, Benjamin Ducol conseille plutôt « de travailler sur certaines vulnérabilités ou failles sur lesquelles s'est construite la radicalisation ». Efficace ? S'il est trop tôt pour le dire, David Morin confie que, parmi les programmes de prévention menés par le gouvernement, « le plus porteur passe par le renforcement des capacités (...) de multiples acteurs locaux (police, santé et services sociaux, communautaires, éducation, experts), rassemblés dans des hubs, en particulier au niveau des villes ». Une voie prometteuse à condition de privilégier le local et non une approche centralisée.

Quand l'extrême droite canadienne se fait entendre

L'extrême droite canadienne se fait entendre au pas cadencé dans la rue ou les réseaux sociaux depuis l'élection de Donald Trump. Ses discours haineux et la montée de partis xénophobes en Europe ont galvanisé les extrémistes.

Des incidents racistes en hausse

En janvier 2017, alors que tous les experts craignaient des attentats du groupe État islamique, un Québécois, Alexandre Bissonnette, dopé par la haine véhiculée sur les réseaux sociaux, a fait un carnage dans une mosquée de Québec. D'autres mosquées ont été vandalisées. Les incidents racistes sont en hausse. Le Premier ministre québécois, François Legault, ne s'y est pas trom-

pé. Il a mené sa dernière campagne électorale en partie contre l'immigration et a reçu les félicitations de Marine Le Pen, de laquelle il a essayé de se démarquer. Selon la professeure Barbara Perry, de l'University of Ontario Institute of Technology, et le chercheur Ryan Scrivens, de l'université Simon Fraser, auteurs d'un rapport sur l'extrême droite, « il y aurait au moins 100 groupes suprémacistes blancs et néonazis au Canada. Cette dernière a toujours existé dans le pays. Le Ku Klux Klan s'y est implanté dans les années 1920 ». Il a compté alors jusqu'à 40 000 adhérents au Saskatchewan, sur 750 000 habitants à l'époque. La Belle province a flirté avec les mouvements nazis, dans les années 1930, et a accueilli de nombreux

collaborateurs français après la guerre.

Le 11-Septembre a radicalisé le débat

Les attentats islamistes depuis le 11-Septembre ont radicalisé le débat national contre les musulmans, un phénomène démultiplié dernièrement par les réseaux sociaux. L'attentat de Québec de janvier 2017 montre que ces mouvements, bien que petits et peu structurés, ont une dangerosité qui ne doit pas être sous-estimée. Ces ultraradicaux mènent « des attaques sporadiques, largement imprévues et opportunistes », notent les rapporteurs de l'étude sur l'extrême droite au Canada. Ces groupuscules n'en sont que plus difficiles à contrer.